

## Feuille de route Cybersécurité 2020-2022 de la Nouvelle-Aquitaine, territoire de la confiance numérique

Séance plénière du 30 juin 2020

*S'agissant de la feuille de route et des modalités de mise en œuvre des actions proposées, des précisions sur la gouvernance auraient été appréciées par l'Assemblée socio-professionnelle.*

*Le CESER recommande, en plus du support apporté par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), que les TPE et PME soient accompagnées étroitement dans l'élaboration de leur politique de sécurité des systèmes d'information.*

*Pour toutes les aides accordées par le Conseil régional dans le domaine du numérique, le CESER propose que les dossiers de demande de subvention incluent la mise en place d'un « Plan cybersécurité » chez le demandeur, incluant notamment des actions de sensibilisation sur les questions de cybersécurité au bénéfice de tous les employés de la structure bénéficiaire de l'aide.*

Le besoin de sécurité informatique prend une place de plus en plus importante dans notre société, parallèlement à la montée en charge du numérique dans la vie quotidienne des Français. La modernisation et digitalisation des outils de production ou de gestion des entreprises, dans le cadre des actions de type Usine de futur, avec par exemple la mise en place de « machines connectées », crée autant de risques de cyberattaques qui doivent être pris en compte par les entreprises.

La période de confinement, où les échanges dématérialisés se sont multipliés, en a été un marqueur supplémentaire. La feuille de route présentée par le Conseil régional est donc en résonance par rapport à l'actualité.

Même si elle s'inscrit dans la continuité de la feuille de route « Economie numérique », adoptée en juin 2018 par le Conseil régional, le CESER aurait apprécié disposer de plus de détails sur le pilotage de cette feuille de route. D'autant que cette feuille de route, particulièrement succincte, n'apporte aucune précision sur le calendrier de mise en œuvre des actions ni sur le coût prévisionnel de chacune d'entre-elles. Dans son avis du 21 juin 2018 sur la feuille de route « Economie numérique », le CESER regrettait déjà le manque d'information sur la gouvernance. Force est de constater que cette remarque est toujours d'actualité.

Pour autant, l'accompagnement des entreprises, particulièrement les TPE, face à l'importance du numérique et aux menaces inhérentes est une question cruciale. Et l'idée de fédérer toutes les initiatives connues en matière de cybersécurité pourrait apporter plus de visibilité sur cette question. Le CESER salue donc la volonté du Conseil régional de traiter cette problématique.

### Accompagner étroitement les TPE et les PME dans l'élaboration de leur politique de sécurité des systèmes d'information

Les entreprises, et principalement les TPE qui n'ont pas les moyens humains et financiers des grands groupes, doivent être accompagnées étroitement dans l'élaboration de leur politique de sécurité des systèmes d'information. Si l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information offre déjà une méthodologie dans ce sens, il convient de renforcer le soutien des TPE et PME dans ce domaine.

**L'accompagnement des TPE et des PME dans l'élaboration de leur politique de sécurité des systèmes d'information doit être une priorité.**

Afin de garantir la prise en compte de cette problématique par l'ensemble des acteurs, le Conseil régional pourrait inclure dans ses dossiers de demande de subventions versées dans le domaine du numérique, un chapitre demandant au bénéficiaire la mise en place d'un « plan cybersécurité », qui pourrait notamment inclure des actions de sensibilisation sur les questions de cybersécurité à destination de tous les employés.

La prévention des risques en matière de cybersécurité tient en effet principalement dans une formation sur les gestes à faire ou à ne pas faire.

**Le CESER propose d'inclure dans ses dossiers de demande de subvention, versées dans le domaine du numérique, un chapitre demandant au bénéficiaire la mise en place d'un « plan cybersécurité » incluant notamment des actions de sensibilisation sur les questions de cybersécurité à destination non pas seulement des chefs d'entreprises, mais également de tous les employés du bénéficiaire.**



---

Proposition de la commission 4 « Économie »  
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Cécile SAEZ-PAYENCET

---

Vote sur l'avis du CESER

**Feuille de route Cybersécurité 2020-2022 de la Nouvelle-Aquitaine,  
territoire de la confiance numérique**

**131 votants  
126 pour  
5 abstentions**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Dominique CHEVILLON**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine